

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (22) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, LETEROUIN Corinne, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, GASCA Vincent, CHAUMARD Laurent, de LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, VANDEPITTE Brice, SICARD Rudy.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (3) :

Sylvia BUREL a donné pouvoir à Jean-Luc VAUTHIER
Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à Brice VANDEPITTE
Isabelle WHARMBY a donné pouvoir à Henriette EL HAGE

ABSENTS EXCUSES (4) :

F. LEGER, R-M. SORCE, A. SCOTTON, C. BOUCHER

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2024

Date d'affichage : 22 avril 2024

Françoise JOSSERAND a été élue secrétaire de séance.

**Délibération rendue
exécutoire**

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le : 30.04.2024

Et publication le : 03.05.2024

Le Maire,

Carré des producteurs – Modification du règlement intérieur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2023.111 du 18 septembre 2023 adoptant le règlement intérieur ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le fonctionnement du « carré des producteurs » afin de maintenir une présence hebdomadaire des producteurs, la notion d'abonnement a été retirée du règlement intérieur.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur modifié, joint à la présente ;
- **DE DECIDER** que ce règlement est d'application immédiate ;
- **D'AUTORISER M. le Maire** à apporter d'éventuelles modifications non substantielles d'organisation et de fonctionnement relatifs au carré des producteurs ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 29 avril 2024

Le secrétaire de séance,
Françoise JOSSERAND



Le Maire,
Michel BEAL

